



CPTS VEM

Livret

LES INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE (IPA)



Une réponse aux enjeux du système de santé

💡 QU'EST-CE QU'UN(E) IPA ?

L'Infirmier(e) en Pratique Avancée (IPA) est un(e) infirmier(e) diplômé(e) d'État ayant acquis une formation universitaire de niveau Master (grade Bac+5) lui permettant d'exercer de nouvelles missions relevant, en partie, du champ médical. Il/elle agit dans un cadre défini, au sein d'une équipe coordonnée par un médecin, et suit des patients dans la durée, avec une autonomie encadrée.

L'objectif ? **Améliorer l'accès aux soins, fluidifier les parcours, réduire la charge médicale**, tout en **valorisant les compétences infirmières**.

🎓 QUELLE FORMATION ?

L'accès à la pratique avancée nécessite :

- Un **diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée**, délivré par une université accréditée.
- 3 ans minimum d'exercice à temps plein comme IDE.
- Une formation sur 2 ans (ou 1 an si validation d'acquis), incluant :
 - 1ère année : tronc commun (sciences infirmières, pharmacologie, santé publique...)
 - 2e année : spécialisation selon mention (voir ci-dessous).
- Stage encadré & mémoire universitaire.



🔍 QUELLES SONT LES MENTIONS (SPÉCIALITÉS) POSSIBLES ?

Aujourd'hui, 4 mentions sont ouvertes :

1. **Pathologies chroniques stabilisées et polypathologies courantes en soins primaires**
2. **Oncologie / Hémato-oncologie**
3. **Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation**
4. **Psychiatrie et santé mentale**

D'autres mentions sont en cours de développement (urgences, gériatrie, etc.).

⚙️ CADRE D'INTERVENTION

L'IPA intervient :

- En **ambulatoire** (MSP, CPTS, centres de santé...)
- En **établissement** (hôpital, EHPAD, SSR, HAD...)
- En **exercice mixte ou libéral** (depuis 2021, IPA libéraux rémunérés à l'acte ou en forfait)

Il/elle agit dans un **cadre défini par un protocole d'organisation** signé avec le(s) médecin(s) référent(s), précisant :

- Les types de patients suivis
- La fréquence des consultations
- Les modalités d'échange d'information
- Les critères de retour vers le médecin

🎯 MISSIONS DE L'IPA

Les missions sont réparties en deux volets :

1. Activités cliniques (80%)

- Réaliser l'anamnèse, l'examen clinique, l'évaluation globale
- Prescrire examens biologiques, imagerie, dispositifs médicaux
- Renouveler/adapter les traitements dans son champ
- Concevoir un plan de soins individualisé
- Assurer l'éducation thérapeutique, le dépistage, la prévention
- Coordonner le parcours avec l'ensemble des acteurs

2. Activités transversales (20%)

- Participer à l'amélioration des pratiques (APP, CREX...)
- Mettre en place des projets qualité ou recherche
- Former/tutorer d'autres professionnels
- Assurer une veille scientifique et réglementaire

📋 Quels actes peuvent être réalisés ?

L'IPA est autorisé à réaliser et/ou prescrire des actes selon sa mention (Arrêtés du 18/07/2018 et 12/08/2019). Exemples :

- Prescription d'analyses biologiques, ECG, EFR, retinographie
- Réalisation de pansements complexes, holter tensionnel, recueil d'urines, etc.
- Renouvellement ou adaptation de traitements existants
- Prescription de dispositifs médicaux non soumis à prescription médicale

💡 POURQUOI C'EST INTÉRESSANT POUR LE MÉDECIN ?

✓ Avantages

- **Délégation sécurisée** d'une partie du suivi de patients chroniques, notamment ceux en affections de longue durée (ALD).
- **Gain de temps médical** : recentrage de l'activité sur les diagnostics complexes, les soins aigus ou les patients non stabilisés.
- **Renforcement du travail en équipe** : coordination, transmission fluide, responsabilisation des acteurs de santé.

- **Réponse à la baisse des visites à domicile :**
 - Aujourd’hui, les médecins généralistes réalisent de moins en moins de visites à domicile, en raison notamment de la pression démographique, du vieillissement de la population et du manque de temps.
 - ➤ Les IPA, notamment en soins primaires ou en gérontologie, peuvent assurer des visites à domicile ciblées, assurer un suivi de qualité, remonter les informations cliniques, et déclencher une consultation médicale si besoin.
 - C'est un levier puissant pour maintenir les personnes fragiles à domicile tout en optimisant le temps médical.
- **Amélioration du suivi :** l’IPA peut assurer la traçabilité dans le DMP, proposer un plan de soins, évaluer les besoins en éducation thérapeutique, faire des bilans réguliers.
- **Participation aux RCP, CREX, coordination de parcours complexes :** un atout dans les territoires sous tension.

🚫 FREINS/LIMITES À ANTICIPER

- Nécessité d'un **protocole d'organisation clair**
- Bien délimiter le **champ d'intervention** pour éviter doublons ou conflits de responsabilité
- Pour l'exercice libéral : certaines limites de rémunération ou de reconnaissance encore en évolution

💡 QUELLE RÉMUNÉRATION ? QUELLES AIDES ?

- En structure hospitalière ou centre : selon la grille indiciaire ou conventions collectives
- En libéral : rémunération par **forfait annuel** (à terme, actes via la nomenclature).
- **Aides à la formation possibles :**
 - DPC, FIF-PL (en libéral), Fonds mutualisés hospitaliers
 - Contrat Avenir IPA (fonction publique)
 - Aides de certaines ARS ou Régions

⌚ MISE EN ŒUVRE : COMMENT INTÉGRER UN(E) IPA DANS SA STRUCTURE ?

1. Identifier le besoin (suivi de pathologies chroniques, polypathologies...)
2. Construire un **protocole d'organisation** clair avec le ou les médecins concernés
3. Définir les indicateurs de suivi
4. Communiquer avec les autres acteurs du territoire (ex. CPTS, DAC, hôpital...)
5. S'appuyer sur les ressources régionales (URPS, ARS, Ordre infirmier)

👉 TÉMOIGNAGE : MARIA, IPA EN EXERCICE MIXTE (LIBÉRAL & CENTRE DE SANTÉ)

"Je suis IPA depuis maintenant 3 ans, spécialisée en pathologies chroniques stabilisées. J'ai choisi un exercice mixte : je travaille à la fois avec un médecin généraliste en cabinet libéral et dans un centre de santé pluridisciplinaire. Ce format hybride me permet de suivre une grande diversité de patients tout en restant ancrée dans des équipes complémentaires.

En libéral, je suis souvent sollicitée pour du suivi à domicile de patients polypathologiques ou isolés, ce qui soulage énormément le médecin généraliste avec qui je travaille. Il me délégue une partie des consultations de renouvellement, la surveillance clinique, l'éducation thérapeutique, et je peux lui remonter toute évolution clinique préoccupante. On communique beaucoup via messagerie sécurisée, ce qui rend les échanges fluides. Au centre de santé, je participe à des temps de concertation et de coordination, je suis intégrée aux projets qualité, et je mène des ateliers collectifs d'éducation à la santé. Cette dynamique d'équipe est très stimulante et renforce la cohérence des prises en charge.

Je pense que l'IPA est une vraie solution à l'épuisement des soignants, au manque de médecins, et aux besoins croissants de nos patients chroniques. On apporte du temps, de l'écoute, de l'expertise, et surtout une continuité dans les parcours."

✳️ ET AU SEIN DE LA CPTS ?

À la CPTS Var Estérel Méditerranée, nous encourageons l'intégration d'IPA au sein de nos parcours coordonnés (personnes âgées, diabétiques, santé mentale...). Plusieurs projets pilotes sont en cours.

Nous facilitons :

- Le recensement des IPA
- La mise en relation avec les médecins
- La création de protocoles
- L'accompagnement administratif et technique

👉 Pour toute question, ou pour initier un projet avec un(e) IPA, contactez la cellule de coordination de la CPTS VEM

Pour aller plus loin :





NOUS **CONTACTER**

(+33) 06 59 70 40 56

DU LUNDI AU VENDREDI DE **9H À 12H ET 14H À 17H**

contact.cptsvem@gmail.com

Epsilon 1, 240 rue Isaac Newton
83700, Saint Raphaël

